



Mairie de Saint-Lanne
Tel 05 62 317 043
Fax 09 70 322 666
mairie.stlanne@wanadoo.fr
Ouverture le mardi de 9h00 à 12h00

PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 02 décembre 2014 à 21h00

En application des articles L.2121.7 et L.2122.7 du code général des collectivités territoriales s'est réuni le conseil municipal de la commune de SAINT-LANNE

Conseillers présents :

BAMFORTH John, BITOUN Danièle, CAPMARTIN Francis, CIBIN Sébastien, DEFAY Joëlle, DETHIER Jean-Louis, DITTMER Marie-Françoise, FERRE Corinne, MAURINO Philippe, SANTACREU Sandrine. Mme BITOUN Danièle est désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation des compétences de la Communauté de commune du Val d'Adour et du Madiranais.
- Programme d'électrification 2015.
- Indemnité de Conseil allouée au Trésorier.
- Questions diverses

Approbation des compétences de la Communauté de commune du Val d'Adour et du Madiranais.

M. Frédéric RE, Président de la COM/COM du Val d'Adour et du Madiranais présente les statuts votés en conseil communautaire le 20 novembre 2014. Il explique les conséquences sur la fiscalité liées à la part communautaire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve par 6 voix et 4 abstentions, les nouveaux statuts de la COM/COM du Val d'Adour et du Madiranais.

Programme d'électrification 2015

Au titre de l'année 2015, le conseil municipal souhaite à l'unanimité le remplacement du réseau basse tension situé route de Viella en fil torsadé.

Indemnité de conseil allouée au Trésorier.

L'assemblée décide à l'unanimité d'allouer l'indemnité de conseil et de budget à M. le trésorier de Maubourguet au prorata des jours de présence à hauteur de 100%. Soit 47.84 € pour l'indemnité de conseil et 30.49 € pour l'indemnité de budget.

Questions diverses.

Taxe d'aménagement :

Par délibération du 08 novembre 2011, la taxe d'aménagement a été instaurée sur le territoire communal au taux de 1% pour une durée de 3 ans. Le conseil municipal à l'unanimité reconduit cette taxe au même taux. La délibération est reconduite d'année en année sauf renonciation expresse.

Régularisation sacristie :

Mme. CAMBON, propriétaire du presbytère, propose de céder à la commune pour l'euro symbolique, la parcelle où la sacristie a été construite. La commune devra prendre les frais de géomètre et d'acte à sa charge. Le conseil accepte à l'unanimité et délègue Mme le Maire pour l'ensemble des formalités.

Archives communales :

Le directeur des archives du 65 propose à la commune de verser tous les documents (relativement faibles) aux archives qui se chargeront du classement et de la conservation. Les documents non soumis à

conservation seront restitués à la commune. En cas de besoin, les archives pourront nous être restituées temporairement. Le conseil décide à l'unanimité de verser l'ensemble des archives actuellement entreposées dans l'ancienne mairie.

Recensement de la population :

Le recensement se déroulera du 15 janvier au 14 février 2015. Le conseil décide de nommer Mme. GRANGET Sandrine, secrétaire de mairie, comme coordonnatrice et M.MAURINO Aymeric comme agent recenseur.

La dotation de 306€ sera entièrement consacrée à l'indemnisation de l'agent recenseur.

Site internet de la commune :

Le conseil municipal prend acte de la mise en ligne du site internet communal www.saint-lanne.fr et remercie M. John BAMFORTH pour le travail de création et de gestion.

AGEDI : nomination d'un délégué :

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer Mme Joëlle DEFAY comme délégué communale au sein de la structure (gestion des logiciels informatiques)

Repas communal :

Le repas communal est prévu le dimanche 18 janvier 2015 à 12h00. Le traiteur est M. Jean-Marc COURTADE. Le prix du repas est de 13€ par adulte et est offert aux aînés de plus de 75 ans. La municipalité maintient la tradition d'offrir une boîte de chocolats aux aînés n'ayant pu se joindre à nous.

Vendanges hivernales :

Le 21 décembre, la cave de Crouseille organise les vendanges hivernales à Saint-Lanne dans une parcelle appartenant à M. Roland PODENAS, au Bidos. Les inscriptions se font à la cave de Crouseille. Le tarif est de 30€ par personne.

Réserve incendie du Bidos :

Le conseil remercie M.GARBAÏ Christian et toute la famille CAPMARTIN qui, pour une meilleure intégration paysagère, ont effectués la plantation d'arbustes autour de la réserve d'incendie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

| | | | | |
|-----------------------|----------------------------|----------------------|---------------------|-----------------------|
| BAMFORTH John | BITOUN Danièle | CAPMARTIN Francis | CIBIN Sébastien | DEFAY Joëlle |
| DETHIER Jean-Louis | DITTMER Marie-Françoise | FERRE Corinne | MAURINO Philippe | SANTACREU Sandrine |

Le Maire, Sandrine SANTACREU